

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : Fuel Enhancer
Code du produit : 206000, 206000C, 206100, 206100C, 206200, 206200C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Additif de carburant diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

R.B. Howes & Co., Inc.
3511 North Ohio Street
Wichita, KS 67219 - USA
T 401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300 / 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Liq. 4 H227
Skin Irrit. 2 H315
Carc. 2 H351
Repr. 2 H361
Asp. Tox. 1 H304

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

: Danger

Mentions de danger (GHS) :

: H227 - Liquide combustible
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS) :

: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou international.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-53-6	30 - 60
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-52-5	30 - 60
Kérosène (pétrole)	(n° CAS) 8008-20-6	15 - 40
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 64742-95-6	1 - 5
Polyoléfine alkylphénol alkylamine	(n° CAS) Proprietary	1 - 5
1,2,4-Triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6	0.5 - 1.5
Isopropylbenzène	(N° CAS) 98-82-8	<1
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3	< 1
Xylène, isomères mixtes, purs	(n° CAS) 1330-20-7	< 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.
- Réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Risque de glissade sur la matière renversée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)		
Non applicable		
Distillats, pétrole, naphténiques légers hydrotraités (64742-53-6)		
Non applicable		
Kerosine, petroleum (8008-20-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	200 mg/m ³ (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures-total hydrocarbon vapor)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	100 mg/m ³
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)		
Non applicable		
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)		
Non applicable		
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)		
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	125 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	25 ppm

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Polyoléfine alkylphénol alkylamine (Proprietary)		
Non applicable		
Naphtalène (91-20-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	50 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	250 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	50 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	10 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	75 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	15 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Isopropylbenzène (98-82-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Lung cancer; liver and lung dam; A2 (Suspected Human Carcinogen: Human data are accepted as adequate in quality but are conflicting or insufficient to classify the agent as a confirmed human carcinogen; OR, the agent is carcinogenic in experimental animals at dose(s), by route(s) of exposure, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) considered relevant to worker exposure. The A2 is used primarily when there is limited evidence or carcinogenicity in humans and sufficient evidence of carcinogenicity in experimental animals with relevance to humans)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	245 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	900 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	245 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Translucide
Couleur	: Ambré
Odeur	: Distinctif
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: ≥ 65.5 °C (≥ 150 °F) [Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide combustible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 7,107
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2.945 cSt à 40 °C (104 °F)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Distillats, pétrole, naphténiques légers hydrotraités (64742-53-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2180 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE US (poussières, brouillard)	2,18 mg/l/4h
Kerosine, petroleum (8008-20-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,28 mg/l/4h
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
DL50 orale rat	8400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
ATE US (voie orale)	8400 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	3400 ppmv/4h
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
LD50 oral rat	3280 mg/kg
LD50 dermal rabbit	> 3160 mg/kg
LC50 inhalation rat	18 g/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE US (oral)	3280 mg/kg body weight
ATE US (gases)	4500 ppmV/4h
ATE US (vapors)	18 mg/l/4h
ATE US (dust, mist)	1.5 mg/l/4h
Naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	1110 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1120 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 340 mg/m ³ (Exposure time: 1 h)
ATE US (voie orale)	1110 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1120 mg/kg de poids corporel
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	27,57 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	29,08 mg/l/4h
Isopropylbenzène (98-82-8)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Exposure time: 6 h)
ATE US (voie orale)	1400 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	12300 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Naphtalène (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut du National Toxicology Program (NTP)	Preuves de cancérogénicité, Raisonnablement probable d'être carcinogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Isopropylbenzène (98-82-8)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut du National Toxicology Program (NTP)	Preuves de cancérogénicité, Raisonnablement probable d'être carcinogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Distillats, pétrole, naphthéniques légers hydrotraités (64742-53-6)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	9.22 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	6.14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 poisson 1	19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	0.95 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	2.34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
LC50 fish 1	7.19 - 8.28 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
EC50 Daphnia 1	6.14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Naphtalène (91-20-3)	
CL50 poisson 1	5.74 - 6.44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	2.16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	1.6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Naphtalène (91-20-3)	
CE50 Daphnie 2	1.96 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	13.4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	3.82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 poissons 2	2.661 - 4.093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 2	0.6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 poisson 1	6.04 - 6.61 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	0.6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	4.8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 Daphnie 2	7.9 - 14.1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Fuel Enhancer	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fuel Enhancer	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

BCF poissons 1	61 - 159
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,9 - 6,1

Naphtalène (91-20-3)

BCF poissons 1	30 - 430
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

BCF poissons 1	0,6 - 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 - 3,15

Isopropylbenzène (98-82-8)

BCF poissons 1	35,5
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,7

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

N° ONU (DOT) : UN1268
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Distillats de pétrole, n.s.a.
Classe (DOT) : Liquide combustible
Groupe d'emballage (DOT) : III

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de TMD

Non réglementé

Transport maritime

L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IMDG. Il n'est pas conçu pour être expédié par maritime.

Transport par air

L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IATA. Il n'est pas conçu pour être expédié par avion.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).


1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
Naphtalène (91-20-3)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listed on EPA Hazardous Air Pollutant (HAPS)	
Flag réglementaire EPA TSCA	T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA.
CERCLA RQ	100 lb
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listed on EPA Hazardous Air Pollutant (HAPS)	
CERCLA RQ	100 lb
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listed on EPA Hazardous Air Pollutant (HAPS)	
CERCLA RQ	5000 lb

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

 **ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à Naphtalène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Réglementations nationales ou locales
Kerosine, petroleum(8008-20-6)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
1,2,4-Triméthylbenzène(95-63-6)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Naphtalène(91-20-3)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
1,3,5-Triméthylbenzène(108-67-8)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know
Isopropylbenzène(98-82-8)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Fuel Enhancer

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Composant	Réglementations nationales ou locales
Xylène, isomères mixtes, purs(1330-20-7)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Distillats, pétrole, naphténiques légers hydrotraités(64742-53-6)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 03/01/2019
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg_Howes Lubricator)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.